

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

----- PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2011

Présents :

M. Bernard ZUNINO, maire,

Mmes et MM. Sophie RIGAULT, Joseph DELPIC, Roselyne ETTÉ, Jacques CALLEGARI, Patricia AOUCHÊCHE, Gaston ERNOULT, Viviane VIGOUROUX, Georges GOURGUES, maires-adjoints,

Mmes et MM. Irmgard ASTIER, René FOURMANN, Mireille ROBERT, Gérard-François KRATOCHVIL, Marcel KIMFOKO, Nathalie FOURMANN (jusqu'à 23h), Claude BOISSIÈRES, Madeleine HOCHEREAU, Alain LE MINOUX, Anne-Marie DOUSSINEAU, Anne CORNU, Christine DESMOND, Éliane CLÉMENT, Françoise POLI, Fatima KHOBEIZI, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÊT, Jean-Louis BERLAND, Christian SOUBRA, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL, conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

M. Dominique TAFFIN, procuration à M. Georges GOURGUES

M. Roger AMALOR, procuration à M. Marcel KIMFOKO

Mme Isabelle SÉLÉMANY, procuration à Mme Viviane VIGOUROUX

Mme Nathalie FOURMANN, procuration à M. René FOURMANN à partir de 23h

M. Pierre GALLAND, procuration à Mme Roselyne ETTÉ

Mme Marie-Aleth GRARD, procuration à M. Christian SOUBRA

Secrétaire :

M. Jacques CALLEGARI

Présentation du schéma directeur haut débit :

Le maire suspend la séance, permettant ainsi à M. DAHERON, responsable du service SIG/Haut débit de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge, de présenter, à l'appui d'un diaporama, le schéma directeur haut débit qui sera prochainement soumis pour validation au conseil communautaire.

Approbation du procès-verbal du 4 avril 2011 :

Les élus des groupes Gauche Solidaire Saint-Michel et Saint-Michel Gauche Avenir reprochent au maire la synthétisation excessive des procès-verbaux et le manque d'explications accessibles aux citoyens.

Le procès-verbal de la séance du 04 avril 2011 est approuvé par 24 voix pour et 11 abstentions (Christine DESMOND, Éliane CLÉMENT, Fatima KHOBEIZI, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÊT, Françoise POLI, Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD, Christian SOUBRA par procuration, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL).

LECTURE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Décision n°2011-046 : Contrat avec l'organisme CHOISY VOYAGES domicilié au 8 avenue Anatole France 94600 CHOISY LE ROI, pour un séjour à Barcelone pendant les vacances de printemps du 18 au 22 avril 2011 à l'intention de 10 jeunes fréquentant le Club Ados-Préados et 2 accompagnateurs. Montant TTC : 3 221,16 €.

Décision n°2011-047 : Convention avec LA CROIX ROUGE FRANÇAISE, délégation locale du Val d'Orge, 34 avenue d'Orgeval 91360 VILLEMORISSON-SUR-ORGE, pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours pendant la manifestation du 23 avril 2011 de 14h à 17h30. Montant TTC : 132,00 €.

Décision n°2011-048 : Convention avec LA CROIX ROUGE FRANÇAISE, délégation locale du Val d'Orge, 34 avenue d'Orgeval 91360 VILLEMORISSON-SUR-ORGE, pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours pendant la manifestation du 15 mai 2011 de 11h à 19h. Montant TTC : 264,00 €.

Décision n°2011-049 : Mission confiée à la Société Civile Professionnelle NICOLAY LANOUELLE HANNOTIN domiciliée 11 rue de Phalsbourg 75017 PARIS pour la représentation de la Commune de Saint-Michel-sur-Orge contre le Ministre de l'Intérieur devant le Conseil d'Etat aux fins de voir reconnu l'état de catastrophe naturelle sur le territoire de la Commune en raison de la sécheresse y ayant sévi en 2003.

Décision n°2011-050 : Contrat avec l'EURL "LA FERME DE TILIGOLO" sise 24 rue de la Mécanique 79150 LE-BREUIL-SOUS-ARGENTON pour des représentations le mardi 14 juin et le jeudi 16 juin 2011 à 16h à la Maison de la Petite Enfance Joséphine Baker. Montant TTC : 1 050, 00 €.

Décision n°2011-051 : Contrats de location et maintenance avec la société FRAMA INNOVACOURRIER, 20 rue d'Arras 92000 NANTERRE, pour 2 machines à affranchir pour une période de 5 ans. Montant annuel TTC : 1 506,96 €.

Décision n°2011-052 : Convention avec l'association SPORTS LOISIRS CULTURE représentée par Madame Sylvie VULVIN domiciliée Place de l'Île-de-France 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE pour un stage de découverte les 13 et 14 avril 2011 à l'intention des jeunes fréquentant le Club Ados-Préados. Montant TTC : 785,00 €.

Décision n°2011-053 : Convention avec OROLEIS, 23 rue Dagorno 75012 PARIS, pour un atelier vidéo « A toi de jouer » dans le cadre de la 22^{ème} édition du concours vidéo « Regards jeunes sur la Cité » pour la période du 18 au 22 avril 2011 à l'intention des jeunes fréquentant le Club Ados-Préados. Montant TTC : 160,00 €.

Décision n°2011-054 : Convention avec l'association VILA NOVA sise 6 allée du Valois 91090 LISSES pour un stage de stand up à l'intention des jeunes fréquentant le Club Ados-Préados pour la période du 11 au 15 avril 2011 de 10h00 à 12h00. Montant TTC : 500,00 €.

Décision n°2011-055 : Convention avec le rector Domingo CEJUGO BELTRAN domicilié à ALCANIZ (Espagne) pour l'hébergement de 11 personnes dans le cadre des échanges internationaux, de jeunes musiciens du conservatoire, du 11 au 16 avril 2011. Montant TTC : 1 430 €.

Décision n°2011-056 : Convention avec COMUNIDAD HERMANAS CARIDAD SANTA ANA PROVINCIA domiciliée à ALCANIZ (Espagne) pour l'hébergement de 11 personnes, dans le cadre des échanges internationaux, de jeunes musiciens du conservatoire, du 11 au 16 avril 2011. Montant TTC : 1 500 €.

Décision n°2011-079 : Contrat avec la FEDERATION UNIE DES AUBERGES DE JEUNESSE, domiciliée 27 rue Pajol 75018 PARIS, pour un séjour à Amsterdam du 22 au 25 août 2011 à l'intention de 12 jeunes fréquentant le Club Ados-Préados et 2 accompagnateurs. Montant TTC : 1 770,00 €.

Décision n°2011-080 : Contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle de feu intitulé "SURYA" de la compagnie MANDA LIGHTS domiciliée au 65 rue du Réseau 91160 NOISY LE GRAND dans le cadre de la fête de la ville les 10 et 11 septembre 2011. Montant TTC : 1 980,00 €.

Décision n°2011-081 : Cession d'une remorque tribenne immatriculée 980 AER 91. Montant TTC : 200,00 €.

Décision n°2011-082 : Cession d'une remorque à bateau CANOES Type L400. Montant TTC : 60,00 €.

Décision n°2011-083 : Cession d'une remorque UFAC immatriculée 3158 VW 91. Montant TTC : 200,00 €.

Décision n°2011-084 : Cession d'une remorque immatriculée 1613 VJ 91. Montant TTC : 100,00 €.

Décision n°2011-085 : Cession d'une remorque immatriculée 4653 ZE 91. Montant TTC : 60 €.

Décision n°2011-086 : Contrat avec la société DAUGERON pour les lots du marché relatif à l'achat et la livraison de produits et de petits matériels d'entretien. Montant annuel : entre 25 000 € et 100 000 € pour le lot 1 et entre 10 000 € et 40 000 € pour le lot 2.

Décisions n°2011-087 à 2011-099 : Achats ou renouvellements de concessions funéraires.

Décision n°2011-100 : Contrat avec la compagnie théâtrale « L'escapade » domiciliée au 3 bis rue Pierre Brossolette 95130 LE PLESSIS BOUCHARD pour un spectacle jeune public sur le tri sélectif le 21 avril 2011 dans le cadre de l'organisation d'une quinzaine écologique et solidaire. Montant TTC : 641,50 €.

Décision n°2011-101 : Convention avec Mme Geneviève Sophie DUMANT domiciliée aux Belles Fontaines 42 boulevard Foch 77300 FONTAINEBLEAU pour des animations « Ballades contées » et cartographie au Bois des Roches les 18 et 19 avril 2011. Montant TTC : 350,00 €.

Décision n°2011-102 : Contrat avec l'association STRUCTURES SONORES ET PEDAGOGIE domiciliée au 17 rue des fusillés 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE pour une animation « Ballades contées » le mardi 19 avril 2011. Montant TTC : 330,00 €.

Décision n°2011-103 : Modification de la régie d'avances auprès du centre social.

Décision n°2011-104 : Contrat avec la société AIR2JEUX domiciliée au 19 allée du Clos Gagneur 93160 NOISY-LE-GRAND pour la location de structures le dimanche 15 mai 2011 dans le cadre de la Fête du Jeu. Montant TTC : 3 579,00 €.

Décision n°2011-105 : Contrat avec la société LUDIK domiciliée au 2 voie de la Liberté 77520 MONTIGNY-LENCOUP pour la prestation d'un animateur le dimanche 15 mai 2011 dans le cadre de la Fête du Jeu Montant TTC : 380,00 €.

Décision n°2011-106 : Défense de la commune par maître SCHARR, avocat domicilié au 82 avenue Gabriel Péri 91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS, suite à une occupation illicite d'un terrain cadastré section AT 40 par des gens du voyage.

Le maire précise, concernant la décision n°2011-049, que la mission confiée à la Société Civile Professionnelle NICOLAY LANOUELLE HANNOTIN concerne une procédure en Conseil d'Etat, en cassation de la décision prise par le Ministre de l'Intérieur de ne pas reconnaître l'état de catastrophe naturelle sur le territoire de la Commune en raison de la sécheresse y ayant sévi en 2003. Cette action étant menée avec d'autres communes, les frais de représentation sont partagés.

Concernant les décisions 2011-081 et suivantes, il est précisé que les matériels concernés ont été cédés au personnel du centre technique municipal.

Concernant les décisions 2011-104 et 105 : Jean-Louis BERLAND demande le bilan financier concernant la fête des jeux.

Concernant la décision n°2011-106, Jean-Louis BERLAND propose de demander à l'Etat de rembourser les frais engagés suite à l'occupation illicite de terrain par des gens du voyage car ce dernier ne remplirait pas sa responsabilité de mettre en place sur le département une aire d'accueil de grand passage pour les Gens du Voyage.

MARCHÉS PASSÉS PAR LA COLLECTIVITÉ

MAPA O : marché à procédure adaptée de type ouvert

MBC : marché à bons de commandes

FCS : fournitures courantes et services

MU : marché unique

PI : prestations intellectuelles

NF : non formalisé

N° DU MARCHÉ	OBJET DE LA CONSULTATION	ATTRIBUTAIRE	MODE DE PASSATION	MONTANT DU MARCHÉ € HT	DURÉE DU MARCHÉ
PA 11 36	Contrôle réglementaire des aires de jeux				
Lot 1	Aires de jeu sur sol souple et gravier	SARL SOLEUS Parc de Miribel Jonage Allée du Fontanil 69120 Vaulx-en-Velin	MAPA MU FCS	4 072,00 €	1 an reconductible 3 fois

Lot 2	Changement du sable des bacs à sable	POSE 6, Avenue Pierre Richier ZI Sudessor 91150 Etampes	MAPA MU FCS	1 960,04 €	1 an reconductible 3 fois
PA 11 37	Mission de sécurité et de coordination sécurité protection de la sante des travailleurs (SPS) pour les travaux d'été	QUALICONSULT Sécurité 4, rue du Bois Sauvage 91055 Evry cedex	MAPA MU PI	10 920,00 €	
PA 11 38	Prestations de nettoyage de la vitrerie des bâtiments communaux de la Ville de Saint-Michel-sur-Orge	Sté SEMEGA 104 bvd armand 93330 Neuilly sur marne	MAPA MU FCS	Mini: 10 000 Maxi: 30 000	1 an reconductible 3 fois
PA 11 39	Assurance Dommage ouvrage pour la construction de l'espace culturel de la commune de Saint-Michel-sur-Orge	SMABTP 114, avenue Emile Zola 75739 Paris Cédex 15	MAPA MU FCS	Montant provisoire 41025,63	En fonction de la durée des travaux
PA 11 40	Travaux de réaménagement du gymnase des Mares Yvon de la ville de Saint-Michel-sur-Orge				
Lot 1	Travaux de cloisons doublage, peinture, faïence, sol et faux plafond	ADLVO 51, avenue de Paris 91410 Dourdan	MAPA MU TRAVAUX	16 553,48 €	
Lot 2	Travaux d'électricité et de téléphonie	GEBE ZA des Graviers CD 36 91190 Villiers le Bacle	MAPA MU TRAVAUX	5 446,00 €	
Lot 3	Plomberie et chauffage	FLEUREAU Thierry 4 bis, rue du Gl Leclerc 91470 Forges Les Bains	MAPA MU TRAVAUX	18 160,71 €	
Lot 4	Menuiseries	SARL ROY 5 av. du Bois des roches 91190 Gif sur Yvette	MAPA MU TRAVAUX	12 939,00 €	
PA 11 41	Location et nettoyage de linge et de vêtements pour la maison de retraite du CCAS de la ville de Saint-Michel-sur-Orge	MAJ Elis Bezons 14 rue Marcel Paul - BP 110 95874 Bezons Cedex	MAPA MU FCS	12 194,21	2 ans renouvelable 1 fois pour 2 ans
PA 11 42	Révision de plan d'urbanisme de la commune de Saint Michel sur Orge	Groupement conjoint solidaire: Espace Ville/SORGEM 84 bis av. du Général Leclerc 78220 Viroflay	MAPA MU PI	49 340,00 €	18 mois

PA 11 43	Réalisation d'un terrain de football synthétique au Stade FAYEL de la Ville de Saint-Michel-sur-Orge				
Lot 1	Réalisation d'un terrain de football	ART-IDAN IDF SAS 17, rue de la Gaudrée 91410 Dourdan	MAPA MU TRAVAUX	519 728,70	
Lot 2	Serrurerie	SAS ANVALIA ZA de la Loge 14, rue Gustave Eiffel 37190 Azay le Rideau	MAPA MU TRAVAUX	55 250,45	
PA 11 44 NF	Remplacement de la porte d'entrée du Gymnase du COSEC	Ste SAM+ 5, rue Nicéphore Niepce 91420 Morangis	MAPA MU FCS	8 392,00 €	
PA 11 45 NF	Achat de fournitures logistiques et de matériels pour les fêtes et cérémonies de la Ville de Saint-Michel-sur-Orge	EQUIP'CITE SA 30 rue du Château d'eau 78360 MONTESSON	MAPA MU FCS	19 044,60 €	
PA 11 46 NF	Acquisition de PC et portable légers	UGAP 1, Bld Archimède 77444 Marne la Vallée	MAPA MU FCS	6 393,80 €	
PA 11 47 NF	Formation: Développement de la vision stratégique (Equipe de direction)	ATOUT COACH 91 15, Quai des Tilleuls 91270 Vigneux sur Seine	MAPA MU FCS	7 200,00 €	
PA 11 48 NF	Formation : Accompagnement et développement professionnel	BRUNO LAURENT Conseil 1, rue de la moyenne Comiche Résidence le Solarium 67210 Obernai	MAPA MU FCS	4 600,00 €	
PA 11 49 NF	Mission d'assistance pour les travaux de remplacement du système de distribution de chauffage de Pablo Picasso	SERMET 1, rue Séjourné 94000 Creteil	MAPA MU PI	16 510,00 €	
PA 11 50 NF	Formation : Technologies de virtualisation	LEARNING TREE INTERNATIONAL 68, rue Villeneuve 92587 Clichy cedex	MAPA MU FCS	8 500,00 €	Du 16 au 20 mai 2011
PA 11 51 NF	Achat de fournitures électriques pour les bâtiments	NOLLET 9, Avenue Leon Harmel 92160 ANTONY	MAPA MU FCS	7 154,70 €	
PA 11 52 NF	Location de car avec chauffeurs (voyage en Espagne du conservatoire)	STARTTRANSPORTS VOYAGEURS 18, Place du Dr Guerin 95200 Sarcelles	MAPA MU FCS	5 472,32 €	

Une question orale sera posée par Christian SOUBRA en fin d'ordre du jour.

Jean-Louis BERLAND regrette que tous les élus n'aient pas été informés de la venue de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET à l'occasion du lancement de l'opération « Un fruit pour la récré ».

L'ordre du jour est ensuite abordé.

APPROBATION DES COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DE LA VILLE

Georges GOURGUES donne lecture du rapport de présentation relatif au compte de gestion du receveur et du compte administratif 2010.

Éliane CLÉMENT, au cours d'une déclaration prononcée au nom du groupe Gauche Solidaire Saint-Michel, signale que le compte administratif est le reflet de l'action politique du maire. L'excédent comptable de 4,7 M€ montre que l'augmentation des impôts en 2009 n'était pas justifiée et que les recettes ne servent qu'au remboursement de la dette et non à l'investissement.

Elle regrette qu'aucun rapport d'activité ne permette une analyse contradictoire et d'évaluer le bien-fondé de la gestion du maire (prestations de service à la place de la régie municipale pour divers travaux de la ville par exemple).

Le budget de la communication a augmenté, la diminution de la dotation forfaitaire de l'Etat est éludée alors que la diminution de 4,69 % du fonds de solidarité de la Région Île-de-France est mise en avant. L'équipe municipale accompagne les réformes politiques rétrogrades de l'Etat et anticipe l'abandon des territoires par l'Etat en faisant reculer le service public local.

Pour ce qui est de l'investissement, l'absence d'emprunt est un signe patent et évident d'une absence de dynamisme, plusieurs opérations sont retardées, les réalisations annoncées se font attendre.

Les élus du groupe Gauche Solidaire Saint-Michel voteront contre ce compte administratif car leurs choix de gestion sont différents de ceux de l'équipe en place et ils ne disposent pas d'éléments transparents et explicites.

Jean-Louis BERLAND, au cours d'une déclaration faite au nom du groupe Saint-Michel Gauche Avenir, reproche au maire l'absence de compte-rendu d'activités des services.

Selon lui, logique de droite et logique de gauche sont respectables mais pas forcément partagées.

Un excédent de 4,7 M€ n'est pas le signe d'une bonne gestion communale, il met en évidence des mauvais choix et des carences. Les actions réalisées auraient pu l'être sans augmenter les impôts locaux.

Concernant le personnel communal, la masse salariale est maîtrisée mais le pouvoir d'achat diminue. Plusieurs postes sont vacants ou supprimés, au détriment du service public, et l'augmentation des arrêts maladie atteste du malaise au sein du personnel.

Le recours aux entreprises privées a considérablement augmenté.

Jean-Louis BERLAND a formulé plusieurs demandes en commission finances :

- la liste des études réalisées (compte des frais d'études)
- l'évolution des produits des services
- le détail des loyers perçus.

Il souligne l'accroissement du dérapage de la participation financière de la Ville à l'opération « Maison de l'Enfance multi-accueil Louise Michel ».

En attendant, le groupe Saint-Michel Gauche Avenir votera contre ce compte administratif.

Bernard ZUNINO remercie Georges GOURGUES pour le rapport clair et transparent et maintient les projets entamés et prévus.

Georges GOURGUES apporte les réponses aux questions de Jean-Louis BERLAND relatives aux frais d'études et aux recettes liées aux loyers.



Il rappelle que l'objectif premier de l'équipe municipale était de maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de dégager une marge de manœuvre importante.

En comparant les comptes administratifs, les résultats importants permettent de réaliser des projets.

En 2007, le fonds de roulement de 943 000 € était insuffisant pour envisager quoi que ce soit.

Actuellement, le fonds de roulement, de 5,5 M€, permet une perspective pour l'investissement de l'année à venir sans décalage de trésorerie.

Le compte administratif n'est qu'un reflet sur un exercice.

Georges GOURGUES compare les investissements

- pour la période de 2008 à 2010, le montant des investissements a été de 15,48 M€, soit une moyenne de 5,16 M€ par an.

- pour la période allant de 2005 à 2007, le montant des investissements a été de 9,982 M€, soit une moyenne de 3,327 M€ par an.

Les 5,5 M€ d'excédent sur l'exercice 2010, liés notamment à la cession de terrains, serviront à l'investissement en 2011.

Concernant les charges de personnel, elles ont augmenté en 2007 de 4,6 % par rapport à 2006. Le pourcentage des frais de personnel est déjà important (60 %). L'absentéisme n'est pas spécial à la Commune de Saint-Michel-sur-Orge mais en conformité avec le taux national.

2011-124 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix pour et 11 voix contre (Christine DESMOND, Éliane CLÉMENT, Fatima KHOBEIZI, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÊT, Françoise POLI, Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD par procuration, Christian SOUBRA, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL)

APPROUVE les comptes de gestion de l'exercice 2010.

(Le maire sort de la salle, laissant Sophie RIGAULT, première adjointe, procéder au vote du compte administratif).

2011-125 - COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DE LA VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 23 voix pour et 11 voix contre (Christine DESMOND, Éliane CLÉMENT, Fatima KHOBEIZI, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÊT, Françoise POLI, Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD par procuration, Christian SOUBRA, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL)

DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

I - BUDGET PRINCIPAL

(en euros)

SECTION	Prévisions (1)	Réalisations (2)	Restes à réaliser (3)
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	15 874 069,39	6 960 694,02	1 854 797,79
RECETTES	15 874 069,39	6 238 846,80	834 519,23
RESULTAT			
EXCEDENT			
DEFICIT		721 847,22	1 020 278,56
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	27 672 759,06	24 477 437,22	
RECETTES	27 672 759,06	30 946 829,67	
RESULTAT			
EXCEDENT		6 469 392,45	

(1) Cumul budget primitif et décisions modificatives

(2) Titres ou mandats émis

(3) En dépenses : dépenses engagées non mandatées, en section d'investissement-et non rattachées, en section de fonctionnement.

En recettes : recettes certaines restant à émettre (art. R 2311-11 du code général des collectivités territoriales), en section d'investissement et non rattachées, en section de fonctionnement.

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

(Le maire réintègre la salle et prononce une suspension de séance, de 23h00 à 23h05).

Nathalie FOURMANN quitte la séance, donnant procuration à René FOURMANN.

2011-126 – AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010 DU BUDGET DE LA VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix pour et 11 voix contre (Christine DESMOND, Éliane CLÉMENT, Fatima KHOBEIZI, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÊT, Françoise POLI, Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD par procuration, Christian SOUBRA, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL)

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

(en euros)

COMPTE ADMINISTRATIF 2010	
voté le 30 mai 2011	
Solde d'exécution d'investissement N-1	
Dépenses 001	- 721 847,22 €
Besoin de financement	
Recettes 001	
Excédent de financement	
Solde des restes à réaliser N-1	
<u>-Investissement</u>	
Besoin de financement	- 1 020 278,56 €
Excédent de financement	
<u>-Fonctionnement</u>	
Déficit	
Excédent	
Résultat de fonctionnement N-1	
<u>Résultat de l'exercice</u>	
(précédé du signe + ou -)	+ 3 205 372,39 €
<u>Résultat antérieur reporté</u>	
(ligne 002 du compte administratif N-1	
précédé du signe + ou -)	+ 3 264 020,06 €
Résultat à affecter	+ 6 469 392,45€

AFFECTATION	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum, couverture du besoin de financement de l'investissement, y compris restes à réaliser)	1 742 125,78 €
2) Report en fonctionnement R 002	4 727 266,67 €
Total affecté	6 469 392,45 €

2011-127 – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Sur rapport du maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ANNULE sa délibération n°2011-076 du 4 avril 2011,

ÉLIT, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les membres de la commission d'appel d'offres :

Liste Ensemble, Changeons Saint-Michel :

Titulaires :

- Georges GOURGUES
- Joseph DELPIC
- René FOURMANN

Suppléants :

- Roselyne ETTÉ
- Patricia AOUCHÊCHE
- Alain LE MINOUX

Liste Gauche Solidaire Saint-Michel / Une équipe pour Saint-Michel :

Titulaire :

- Éliane CLÉMENT

Suppléant :

- Françoise POLI

Liste Saint-Michel Gauche Avenir :

Titulaire :

- Jean-Louis BERLAND

Suppléant :

- Marie-Aleth GRARD

2011-128 – FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE-HORS VIDÉO PROTECTION

Marcel KIMFOKO donne lecture du rapport relatif à ce projet de délibération.

Dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), destiné à financer la réalisation d'actions dans le cadre des plans de prévention de la délinquance et dans le cadre de la contractualisation mise en œuvre entre l'Etat et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville, il est proposé de solliciter (hors vidéo protection) des subventions au taux le plus élevé possible auprès de l'Etat, pour la « Quinzaine de prévention des violences ».

Christian SOUBRA rappelle que Ernesto OLIVEIRA, alors conseiller municipal, avait initié la quinzaine de prévention des violences dès 2003. Il rappelle la disponibilité de son groupe pour participer aux réunions de préparation de cette action, soulignant que la prévention des violences intrafamiliales et des violences faites aux femmes est notifiée parmi les priorités ministérielles.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

SOLLICITE de l'Etat via son Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance – Hors vidéo protection, les subventions au meilleur taux.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

2011-129 – RÉALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX POUR 2011-2013

Rapporteur : Gaston ERNOULT.

Au 1^{er} janvier 2011, la commune de Saint-Michel-sur-Orge disposait de 1 547 logements sociaux, représentant 18,67 % des résidences principales. Pour la période triennale qui vient de s'achever (2008-2010), la Commune devait réaliser 19 logements sociaux. Elle a rempli ses obligations en en livrant 22 :

- 20 logements réalisés par le bailleur Coopération et Famille et livrés en octobre 2010 (25 rue des Processions)
- 2 logements ayant bénéficié du dispositif de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat livrés en 2009 et 2010 (rue Saint Saëns et allée de la Guette)

Dans un courrier daté du 13 avril 2011, le Préfet de l'Essonne a indiqué que la Commune de Saint-Michel-sur-Orge devait réaliser au minimum 17 logements sociaux pour la période triennale 2011-2013. Les opérations engagées ou prêtes à l'être sont les suivantes :

- L'opération menée par Coopération et Famille au 36 rue de Montlhéry devrait permettre la livraison de 22 logements dès 2012,
- L'opération d'EFIDIS sur la ZAC Gambetta devrait elle aussi voir le jour dès 2012 et permettre ainsi la livraison de 60 logements,
- Le bailleur France Habitation a déjà engagé ses travaux et devrait livrer 30 logements en 2012
- Le bailleur Toit et Joie devrait livrer 52 logements sociaux début 2013

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

CONFIRME que la Commune adhère aux objectifs de réalisation de logements sociaux sur son territoire,

DIT que toutes les dispositions nécessaires seront engagées pour atteindre cet objectif de réalisation pour la période triennale 2011-2013.

2011-130 – ACQUISITION D'UN TERRAIN NU SIS LIEUDIT LA MARE DU BERGER

Rapporteur : Patricia AOUCHÊCHE.

La Commune dispose, dans le secteur de La Mare du Berger, de près de 10 000 m² de terrains classés en zone N.

La Ville souhaite poursuivre cette politique d'acquisition afin de disposer d'une réserve foncière d'un seul tenant. De plus, ce terrain est grevé au Plan Local de l'Urbanisme d'un emplacement réservé (en vue de la création de jardins familiaux).

Aussi, après plusieurs échanges avec le propriétaire, un accord a été trouvé concernant l'acquisition de la parcelle cadastrée AS 409 (2 562 m²). La Commune a proposé un montant de 26 500 €, conformément au prix pratiqué par le service des Domaines dans les secteurs classés en zone naturelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE d'acquérir la parcelle cadastrée AS 409 à Mme DUBAIL-SCHERRER pour un montant de 26 500 € hors frais d'acte notarié,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à cette cession.

2011-131 – ACQUISITION D'UNE EMPRISE RUE DU HARAS

Rapporteur : Patricia AOUCHÊCHE.

La Commune souhaite réaménager la voirie à l'angle de la rue du Haras et de la rue des Palefreniers qui présente un virage dangereux.

Pour pouvoir procéder à ce réaménagement, elle doit acquérir une emprise d'environ 140 m² sur la parcelle cadastrée AA9.

La Commune a contacté le propriétaire pour lui faire une proposition à hauteur de 200 € du mètre carré, que celui-ci a acceptée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE d'acquérir une emprise de 140 m² environ de la parcelle AA9 au prix de 28 000 € hors frais d'acte notarié,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à cette cession.

2011-132 – MUNICIPALISATION DE VOIES DANS LE QUARTIER DU VAL FLEURY

Rapporteur : Joseph DELPIC.

Une partie de la rue Jacques Prévert et de l'allée des Ruisseaux sont des emprises privées appartenant à trois propriétaires qui proposent de céder leurs parcelles à l'euro symbolique.

Ces portions de voirie sont affectées à l'usage direct du public pour la circulation routière et piétonne.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer tout acte permettant à la commune de Saint-Michel-sur-Orge l'acquisition de ces emprises.

Lorsque la condition de propriété publique sera à son tour actée, il est proposé au conseil municipal d'accepter que ces voies entrent dans le domaine public communal.

Par ailleurs, la rue du Val Fleury, l'allée de la Pierrelaie et une partie de l'allée des Ruisseaux sont entrées dans le domaine public communal par leur acquisition par acte notarié signé le 29 novembre 2010 et publié au Bureau des Hypothèques le 18 janvier 2011. Ces rues remplissent donc les conditions de propriété et d'affectation à l'usage direct du public. Il est proposé au conseil municipal de constater l'entrée dans le domaine public de ces voies.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer tout acte se rapportant à l'acquisition à titre gratuit des emprises foncières correspondantes à la rue Jacques Prévert et l'allée des Ruisseaux,

DÉCIDE le principe de municipalisation pour les portions privées de l'allée des Ruisseaux cadastrée AM 269 et AM 275 et de la rue Jacques Prévert cadastrée AM 237 et AL 441 et précise que ces voies seront classées systématiquement dans le domaine public une fois acquises par la collectivité,

CONSTATE l'entrée dans le domaine public routier de la rue du Val Fleury, l'allée de la Pierrelaie et une partie de l'allée des Ruisseaux, anciennement cadastrées AM 258.

2011-133 – MISE A DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS LOCALES ET AUX ORGANISMES PUBLICS OEUVRANT POUR L'ANIMATION DE LA COMMUNE

Rapporteur : Sophie RIGAULT.

À Saint-Michel-sur-Orge, certaines associations utilisent des salles municipales à l'année, notamment les salles de la Fontaine de l'Orme, du Bois des Roches, des Genêts, la salle Sirène et la salle de la Noue Rousseau.

Pour les trois premières, le conseil municipal s'est prononcé en faveur de la gratuité pour les associations locales à l'occasion de leurs réunions, ainsi qu'il résulte de la délibération n°2010-001 du 4 janvier 2010, mais pas encore pour les deux dernières.

Il est proposé d'accorder la mise à disposition gratuite des salles municipales ci-dessus au bénéfice des associations locales et des organismes publics œuvrant pour l'animation de la commune.

Alain LAFORÊT, au cours d'une intervention au nom du groupe Gauche Solidaire Saint-Michel, se dit soucieux de la dégradation de la participation des citoyens aux différents scrutins électifs qui présentent des taux d'abstention grandissants. Il souhaite s'assurer que les syndicats et associations politiques auront normalement accès aux réservations de salles, avec la même gratuité que les associations.

Bernard ZUNINO indique que ces deux salles (salle Sirène et salle de la Noue Rousseau.) auront les mêmes conditions d'utilisation que les trois autres (salles de la Fontaine de l'Orme, du Bois des Roches, des Genêts) pour lesquelles les tarifs ont été votés en janvier 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ACCORDE la gratuité pour la mise à disposition, à l'année et non exclusive (selon créneaux horaires), des salles municipales ci-dessous au bénéfice des associations locales et des organismes publics œuvrant pour l'animation de la commune : Salles de la Fontaine de l'Orme, du Bois des Roches, des Genêts, Sirène située place du 25 mars 1962 et salle de la Noue Rousseau

DONNE ACTE au maire de sa communication de la convention-type.

2011-134 – RAPPORT SUR L'UTILISATION DU CRÉDIT ATTRIBUÉ À LA COMMUNE AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITÉ DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Rapporteur : Roselyne ETTÉ.

Roselyne ETTÉ propose de délibérer sur le rapport portant sur les modalités d'utilisation du crédit en provenance du fonds de solidarité de la Région Île-de-France.

Ce rapport, destiné aux communes qui alimentent le fonds de solidarité, retrace l'utilisation de ces aides financières.

La contribution pour les actions sociales a été de 464 800 €, pour les actions culturelles, de 235 000 € et pour les actions sportives, de 60 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport annexé à la présente délibération qui rend compte des actions engagées et réalisées par la Commune au cours de l'année 2010

Les dossiers suivants sont proposés sans présentation détaillée en séance. Les débats restent cependant ouverts.

2011-135 – AVENANT N°2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC L'APES

Rapporteur : Sophie RIGAULT.

Fatima KHOBEIZI, au cours d'une intervention au nom du groupe Gauche Solidaire Saint-Michel, commente les activités de l'APES et soutient l'action sociale et éducative menée par cette association auprès des élèves en difficulté (aide individuelle). Cette association favorise l'interaction de plusieurs acteurs sociaux, professeurs, éducateurs, parents d'élèves et agents sociaux coopèrent pour des familles dont le quotient familial est souvent bas.

Le maire a annoncé que la subvention prévue dans le cadre du budget 2011, de 18 000 €, couvre la période de janvier à août et, compte tenu des bilans dans le cadre du PEL (Projet Educatif Local), un budget supplémentaire peut être envisagé.

L'APES se trouve devant une incertitude, compte tenu des délais des transferts de subventions, et craint que se renouvellent des problèmes de trésorerie connus en début d'année, notamment pour payer ses salariés.

Les élus du groupe Gauche Solidaire Saint-Michel souhaitent que la subvention soit attribuée à l'APES dans sa globalité dès janvier et qu'elle soit augmentée à hauteur de ses objectifs.

Sophie RIGAULT indique que la municipalité ne remet pas en cause l'action de l'APES. Un PEL, qui prend en compte l'accompagnement à la scolarité, est actuellement en cours d'élaboration. Son diagnostic sera présenté au conseil municipal le 4 juillet prochain.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 18 000 € à l'APES,
DIT que les dépenses afférentes seront imputées sur le budget communal,
AUTORISE le maire à signer l'avenant correspondant à la convention d'objectifs.

2011-136 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION « SPORT EXCELLENCE » A LA SECTION TENNIS DE L'ASSOCIATION SAINT MICHEL SPORTS POUR 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (Françoise POLI et Christian SOUBRA ne prenant pas part au vote),
AUTORISE le versement d'une aide forfaitaire de 1 392 € à la section Tennis de l'association de Saint Michel Sports dédiée aux athlètes cités pour la saison sportive en cours,
AUTORISE le maire à signer la convention à intervenir avec la section,
DIT que ces crédits nécessaires sont inscrits au budget communal à l'article 6574.

2011-137 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SAINT MICHEL SPORTS (SECTION BASKET)

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (Françoise POLI et Christian SOUBRA ne prenant pas part au vote),
AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association Saint Michel Sports (section Basket),
DIT que ces crédits sont inscrits au budget primitif à l'article 6574.

2011-138 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SALTIMBANQUE 2000

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,
AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de 150 € à l'association SALTIMBANQUE 2000,
DIT que ces crédits sont inscrits au budget primitif à l'article 6574

2011-139 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ENTR'INDE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,
AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de 600 € à l'association ENTR'INDE,
DIT que ces crédits sont inscrits au budget primitif à l'article 6574.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION COMITE DES FÊTES

Rapporteur : Bernard ZUNINO.

Dans le cadre de la fête de la Saint-Michel, le Comité des Fêtes s'est engagé avec le soutien financier de la ville à organiser une soirée spectacle le 11 septembre 2010. La Ville a émis le souhait d'organiser une manifestation de qualité en l'honneur des festivités liées au jumelage avec Ber et l'accueil de la délégation Maliennne, proposant de prendre à sa charge la différence entre le coût facturé par le traiteur et le prix demandé aux participants.

Afin de permettre le versement de cette somme à l'association, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle au Comité des fêtes d'un montant de 4 334 €.

Jean-Louis BERLAND rappelle qu'une subvention de 8 000 € a déjà été attribuée au Comité des Fêtes, chargé d'organiser les deux brocantes, le marché de Noël et le repas du 11 septembre 2010, conformément à une convention votée en juin 2010.

Lors de l'assemblée générale du Comité des Fêtes en mai dernier, d'autres montants ont été avancés. Par ailleurs, il souhaite que soit clarifiée la situation du Comité des Fêtes, l'ensemble du Bureau ayant démissionné lors de l'assemblée générale et que la délibération proposée soit reportée.

Après un débat et une suspension de séance de 23h55 à 0h10, le maire, en attendant d'autres éléments, propose aux conseillers municipaux de reporter à cette décision au prochain conseil.

2011-140 – CONVENTION AVEC LA VILLE DE BRÉTIGNY-SUR-ORGE POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE MAINTENANCE DU MATÉRIEL SPÉCIALISÉ POUR L'ACCUEIL DES JEUNES SAINT-MICHELLOIS SCOLARISÉS EN CLASSE « HANDICAP MOTEUR »

Rapporteur : Sophie RIGAUT.

Une convention entre les villes de Saint-Michel-sur-Orge et de Brétigny-sur-Orge est proposée, prévoyant la prise en charge des frais de maintenance du matériel spécialisé au handicap d'enfants scolarisés au sein d'une classe spécifique à hauteur de 106 € par jeune Saint-Michelais.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,
AUTORISE le maire à signer ladite convention,
DIT que cette dépense est prévue au budget communal.

2011-141 – CONVENTION TRIPARTITE VILLE-REGION-LYCEE LEONARD DE VINCI DE MISE A DISPOSITION DU TERRAIN FAYEL

Rapporteur : Bernard ZUNINO.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,
AUTORISE le maire à signer la convention tripartite Ville-Région-Lycée Léonard de Vinci stipulant notamment la mise à disposition du stade Fayel à titre gratuit au profit du lycée pour une durée de quinze ans en contrepartie de la subvention accordée.

2011-142 ET 2011-143 – CONVENTION VILLE/INSPECTION ACADÉMIQUE POUR LE RENOUELEMENT DU DISPOSITIF DE CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE A L'ÉCOLE DESCARTES ET CONVENTION VILLE/COLLÈGE BOILEAU POUR LA CRÉATION D'UNE 6^{ÈME} MUSIQUE AU COLLÈGE

Rapporteur : Sophie RIGAUT.

Au cours d'une déclaration au nom du groupe Gauche Solidaire Saint-Michel, Éliane CLÉMENT explique l'abstention de son groupe. La convention concerne une demi-classe musique au collège Boileau, alors que les élèves de 6^{ème} qui voulaient poursuivre dans cette voie ont dû s'inscrire dans d'autres établissements, faute de suivi.

Gaston ERNOULT regrette que ce dossier ne soit pas appréhendé dans le temps et manque d'éléments chiffrés pour la Commune. Ce dispositif manque d'expérience au niveau du collège. Il souhaite un centrage des activités du collège au niveau de l'Éducation Nationale.

2011-142 – CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'INSPECTION ACADÉMIQUE POUR LE RENOUELEMENT DU DISPOSITIF CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS A L'ÉCOLE DESCARTES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,
AUTORISE le maire à signer la convention à intervenir avec l'Inspection Académique de l'Essonne pour l'ouverture d'une classe CHAM à dominante vocale à l'école René Descartes,
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

2011-143 – CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE COLLÈGE BOILEAU POUR LA CRÉATION D'UNE DEMI-CLASSE DE 6^{ÈME} MUSIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

par 18 voix pour et 17 abstentions (Patricia AOUCHÊCHE, Gaston ERNOULT, Nathalie FOURMANN par procuration, Claude BOISSIÈRES, René FOURMANN, Madeleine HOCHEREAU, Christine DESMOND, Eliane CLÉMENT, Fatima KHOBEIZI, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÊT, Françoise POLI, Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD par procuration, Christian SOUBRA par procuration, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL),

AUTORISE le maire à signer la convention à intervenir avec le Collège Boileau pour l'ouverture d'une demi-classe de 6^{ème} Musique à la rentrée 2011,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

2011-144 – CENTRE SOCIAL NELSON MANDELA-CONVENTION VILLE – BAILLEURS POUR LE DISPOSITIF « VACANCES AILLEURS »

Rapporteur : Roselyne ETTÉ.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer les conventions à intervenir avec les bailleurs concernés par l'action « Vacances Ailleurs » et tout document s'y rapportant,

DIT que la recette correspondante est inscrite au budget communal.

2011-145 – CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GÉRONTOLOGIQUE (CLIC ESSONNE) – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE SAINT MICHEL SUR ORGE

Rapporteur : Viviane VIGOUROUX.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention liant le CLIC ORGESSONNE à la Ville pour assurer les missions d'accueil, d'orientation, d'évaluation des besoins, d'accompagnement d'information et de conseil des publics âgés du territoire considéré,

AUTORISE le maire à signer cette convention, renouvelable par tacite reconduction, et ses avenants éventuels.

2011-146 – DÉNOMINATION ET NUMÉROTAGE D'UNE VOIE EXISTANTE

Rapporteur : Patricia AOUCHÊCHE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE de dénommer « Impasse des Tiphoinies » la voie tracée sur le plan annexé à la délibération,

DIT qu'un certificat de numérotage sera envoyé à chacun des propriétaires, dont les terrains constructibles et/ou dont les constructions ont été réalisées dans le respect des règles d'urbanisme,

DIT que cette délibération sera transmise pour information aux organismes concernés cités.

2011-147 – TARIF DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX POUR L'ORGANISATION D'ÉLECTIONS PRIMAIRES ET MANIFESTATIONS ORGANISÉES À L'INITIATIVE DE PARTIS POLITIQUES

Rapporteur : Bernard ZUNINO.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 33 voix pour, une voix contre (Jean-Louis BERLAND) et une abstention (Jean-Pierre LHOSPITAL),

DÉCIDE de mettre à disposition de la section locale du Parti Socialiste 3 salles sur le territoire communal pour les dimanches 9 et 16 octobre de 7h30 à 22 heures

DIT que le tarif en est fixé ainsi qu'il suit

	Location par jour	Forfait installation, démontage, nettoyage pour une journée	Cumul
Salle Berlioz	152 €	61 €	213 €
Salle des Glaises	87 €	61 €	148 €
Foyer Brassens	87 €	61 €	148 €
Total par jour	326 €	183 €	509 €
Soit pour les deux w.e.	652 €	366 €	1 018 €

DIT que ces recettes seront inscrites au budget communal.

Bogoul M'BAYE remercie au nom du parti socialiste le conseil municipal qui, par cette décision, permettra un vote dans les meilleures conditions.

2011-148 – TARIFS DES INSERTIONS PUBLICITAIRES POUR LE GUIDE DE SAINT-MICHEL

Rapporteur : Georges GOURGUES.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

FIXE, à partir du 1^{er} juin 2011, les tarifs suivants :

INSERTIONS PUBLICITAIRES DANS LE GUIDE DE SAINT-MICHEL :

1 page : 130 mm x 190 mm : 4 342,10 €

½ page : 130 mm x 90 mm : 2 171,05 €

¼ page : 130 mm x 45 mm : 1 085,53 €

Une réduction de 30 % sera appliquée pour toute enseigne qui achètera un espace publicitaire à la fois dans le « Guide de Saint-Michel » et dans 10 numéros du « Saint-Michel-sur ma Ville ».

2011-149 – DÉGÂT DES EAUX – DÉDOMMAGEMENT D'UN LOCATAIRE

Rapporteur : Georges GOURGUES.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE de rembourser à M. VENGENDER la somme de 97 € à titre d'indemnisation pour le rachat d'une partie de ses meubles détériorés suite à un dégât des eaux au groupe scolaire Lormoy,

DIT que la dépense est inscrite sur le budget communal.

Question orale de Christian SOUBRA concernant le festival Dedans Dehors.

Le maire donne lecture de la question posée par Christian SOUBRA :

« Monsieur le Maire,

Au nom du groupe Saint-Michel Gauche Avenir et conformément à l'article 6 du Règlement intérieur du conseil municipal, je souhaite déposer la question orale suivante lors de la séance du conseil municipal du 30 mai.

Dans le cadre du festival Dedans-Dehors organisé par l'Espace Jules Verne, 2 spectacles de la compagnie Asa NIsi MAsa étaient programmés à Saint-Michel-sur-Orge, les 3 et 4 juin : "Atomic Alert" et "Je ne sais quoi te dire, on devrait sortir".

Ces deux spectacles, prévus de longue date, avaient pour sujet commun le nucléaire, l'un d'eux faisant référence à une alerte atomique.

Selon les informations en notre possession, vous avez pris la décision le 21 mars d'annuler ces 2 représentations "en raison de l'actualité" (vous faisiez probablement référence au séisme au Japon et à ses conséquences sur les centrales nucléaires de Fukushima).

- Quelles sont les raisons qui vous ont conduit à prendre cette décision de déprogrammation de ces deux spectacles ?

- Aviez-vous une connaissance précise du contenu de ces spectacles vous permettant d'appuyer votre décision d'annulation ?

- En quoi un spectacle, créé il y a 3 ans et prévu 4 mois après le séisme et ses conséquences sur les centrales nucléaires japonaises, risquait-il d'entrer en résonance avec l'actualité ?

- En abordant le thème de la sécurité de l'utilisation de l'énergie nucléaire, ces spectacles auraient été une occasion de mettre au débat local cette question d'intérêt public majeur. Quelles sont les justifications que vous pouvez nous donner à l'annulation de cette occasion de débat ?

Notre groupe souhaite par ailleurs que, après les réponses que vous voudrez bien apporter aux questions ci-dessus, un court débat soit organisé dans notre assemblée sur l'opportunité de votre décision et l'éventualité de reprogrammation de ces spectacles sur notre commune. »

Réponse du maire :

« Monsieur le Conseiller Municipal,

C'est bien volontiers, et sans tabou, que je répons à votre question sur les raisons qui m'ont amené à demander, fin mars, une autre programmation que celle envisagée par l'organisateur du festival DEDANS-DEHORS.

Les deux spectacles que vous évoquez avaient pour sujet, je le rappelle, les conséquences directes ou simulées d'une catastrophe nucléaire. C'est très précisément ce qui s'est déroulé le 11 mars dernier au Japon. Pendant plusieurs semaines, les médias ont à la fois relayé les informations inquiétantes laissant présager que cette catastrophe bien réelle puisse avoir des conséquences pour notre planète entière, et nous informaient quotidiennement de l'évolution du nombre de morts et des conditions de vie impossibles pour les derniers habitants des zones touchées. Si aujourd'hui l'actualité a atténué l'impact émotionnel de cette catastrophe, il n'en était pas de même à ce moment.

Il me semblait évident d'associer la communauté saint-michelloise au deuil du peuple japonais et de rendre hommage aux victimes de la catastrophe. C'est pourquoi j'ai notamment évoqué leur mémoire lors de la cérémonie 19 mars en ces termes :

« On dit parfois que l'homme est le meilleur ennemi de l'homme. Mais la terre sait aussi nous rappeler que nous sommes finalement peu de choses et qu'elle peut aussi reprendre tout ce qu'elle nous donne. Voilà une semaine, le Japon était dévasté par un nouveau et brutal bouleversement d'origine naturel qui a fait plusieurs milliers de victimes. S'il est facile de s'engager pour la paix dans le monde, nous voilà bien démunis devant de tels événements.

Je souhaiterais donc simplement associer aujourd'hui à notre recueillement, toutes les victimes des catastrophes civiles ou militaires.

La terre a montré, une fois encore, que nous ne sommes que de passage dans un monde quasi éternel. Sachons en tirer les leçons d'humilité et de respect. »

C'est bien ce respect des victimes qui m'a conduit à demander qu'un autre spectacle soit programmé moins de trois mois après le tragique événement, à la place de ceux initialement pressentis. Je rappelle d'ailleurs qu'ils n'avaient pas été proposés à l'initiative de la ville, mais du Théâtre de Brétigny dans le cadre du Festival Dedans-Dehors. Le projet de programmation, présenté en commission sports-culture à l'agglomération où Pierre Galland représentait la ville, n'avait pas été officialisé et le programme n'avait pas été imprimé, preuve que nous étions bien en amont d'une déprogrammation ou à plus forte raison d'une censure.

Rien ne s'opposait en revanche à ce que les spectacles en question soient présentés dans d'autres communes, ce qui n'a curieusement pas été le cas. Je crois savoir que nous n'étions pas les seuls à considérer que le contexte n'était pas opportun.



Je vous indique par ailleurs que j'avais pris soin de consulter le synopsis et les visuels des spectacles en question et que je ne doute pas de la démarche artistique et des convictions du créateur. Mais cela n'a fait que renforcer ma décision.

Concernant vos demandes de justification sur « l'annulation d'une occasion de débat sur le nucléaire », il me semble en revanche que vous vous éloignez de la vocation du festival Dedans-Dehors.

Laissez-moi vous rappeler, une fois de plus, que je souhaite concentrer l'action de la Municipalité sur les enjeux locaux et l'amélioration de la vie quotidienne des Saint-Michellois. Une conception différente, probablement plus efficace de l'exercice du mandat de conseiller municipal.

Le débat sur l'avenir de l'énergie nucléaire est déjà lancé au niveau national. S'il est indispensable, il fera évoluer les mentalités et permettra de prendre des décisions importantes pour l'avenir. Je souhaite qu'il puisse se tenir sereinement, mais à la bonne place et au bon moment.

Je considère donc que le sujet est clos et ne justifie pas le débat que vous avez demandé.

Je vous remercie, et déclare que la séance est levée. »


La séance est levée à 00 h 45.

Le secrétaire,


Jacques CALLEGARI.



Le maire


Bernard ZUNINO.